

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT ACTIVITES DE LOISIRS

1- INTRODUCTION

Le Centre social LOISO propose un panel d'activités de loisirs à l'année.

Les dates d'inscription, les tarifs, le lien d'inscription et toutes les informations se trouvent dans la plaquette et sur le site internet www.loiso.fr, onglet « *Activités de loisirs* ».

Les activités hebdomadaires se déroulent sur 31 séances hors vacances scolaires, de septembre à juin.

2- INSCRIPTIONS

- **En ligne** sur le site <https://loiso.millibase.fr>

- **Au Centre social** (4 Avenue Charles de Gaulle, Sorbiers) sur rendez-vous aux horaires d'ouverture du secrétariat.

Aucune inscription n'est possible par téléphone.

Les inscriptions commencent en juin pour la saison suivante.

L'adhésion est obligatoire. Elle donne accès toutes les activités proposées par le Centre social.

La participation étant modulée en fonction du quotient familial (QF), un justificatif sera demandé :

- Pour les familles allocataires CAF ou MSA : justificatif de QF de moins de 3 mois ou autorisation pour consulter CAFPRO, (service de la CAF permettant uniquement la consultation du QF).
- Pour les personnes non allocataires, le dernier avis d'imposition.

À défaut, le tarif maximum sera appliqué.

Il est possible d'effectuer une séance d'essai dans la limite des places disponibles. L'essai ne sera possible qu'après la constitution du dossier et l'accord du secrétariat qui avertira l'animateur(ice).

Pour une inscription en cours d'année, la demande sera étudiée en fonction de l'activité souhaitée (places disponibles, progression dans l'activité...). Le tarif sera réajusté en fonction de séances restantes.

3- MODALITES DE PAIEMENT

Le paiement se fait à l'inscription, avec la possibilité de régler en trois fois par chèque, encaissé les 30 octobre, 30 janvier et 30 mars. L'adhésion quant à elle sera encaissée en septembre.

En cas de nécessité, un échéancier pourra être mis en place et signé avec le Centre social LOISO.

Les modes de paiement acceptés sont : chèques, carte bancaire, coupon sport, virement bancaire, espèces, chèques vacances (uniquement en remise en main propre au secrétariat). Les chèques CESU ne sont pas acceptés.

Le règlement est à faire au plus tard dans les 8 jours à réception de la facture.

A l'issue de l'inscription, la facture des activités est envoyée par mail avec le calendrier des séances.

Aucun remboursement ne sera effectué sauf cas de force majeure et sur justificatif : déménagement, perte de travail, changement d'horaires ou maladie longue de l'adhérent (plus de 3 mois). Le certificat est à fournir dès la première absence dans la mesure du possible.

Le CCAS de la ville de Sorbiers propose une « aide loisirs » pour les personnes habitant la commune depuis plus de 6 mois et ayant un Q.F. inférieur ou égal à 900. Les personnes souhaitant en bénéficier doivent auparavant effectuer les démarches nécessaires auprès de l'accueil de la Mairie.

4- ORGANISATION

L'ouverture des cours se fait si le nombre minimum d'inscrits est atteint. Le Conseil d'Administration se réserve le droit de ne pas ouvrir ou d'annuler les cours jusqu'aux vacances d'automne.

Les cours manquants du fait de l'animateur(rice) seront rattrapés.

En cas d'absence plus longue, le Centre social mettra tout en œuvre pour assurer le remplacement. En cas d'impossibilité et si l'absence est supérieure à 3 cours, un remboursement sera étudié par le bureau du Centre social.

Toute personne non inscrite sur la liste de présence de l'animateur(rice) se verra refuser l'accès au cours. Tout changement de cours sans l'accord du Centre social ne sera pas possible.

Il est de la responsabilité de l'adhérent(e) de nous transmettre un numéro de téléphone ou adresse mail valide pour être contacté(e) par exemple en cas d'annulation de cours.

Tout échange entre l'adhérent(e) et le Centre social se fera auprès du secrétariat et non par l'intermédiaire des animateurs(rices).


Le présent règlement est consultable sur le site Internet www.loiso.fr, envoyé par mail à l'inscription et disponible pour consultation à l'accueil du Centre social.

L'inscription à l'activité vaut validation du présent règlement de fonctionnement.

Fait à Sorbiers, le 01 juin 2026.

La présidente

Madame Marie MACHABERT



La directrice

Madame Leïla BINE



CENTRE SOCIAL LOISO
4 Avenue Charles de Gaulle
42290 SORBIERS
Tél: 06.08.52.27.99
email: accueil@loiso.fr